

# Projet pédagogique de l'institut de formation en Ergothérapie

---

IFE Rennes  
2022-2023



ASSOCIATION  
IFPEK



INSTITUT DE FORMATION  
PÉDICURIE-PODOLOGIE  
ERGOTHÉRAPIE  
MASSO-KINESITHÉRAPIE



[www.ifpek.org](http://www.ifpek.org)





## Table des matières

1 Un projet partagé entre instituts de l'IFPEK.....	5
1.1 Préambule .....	5
1.2 Affirmation des valeurs et des enjeux du projet IFPEK .....	6
1.3 Perspectives d'évolution des formations dispensées à l'IFPEK.....	7
1.4 Le projet de formation.....	9
1.5 La mise en œuvre du projet par des approches pédagogiques innovantes.....	11
Des formations intégrées dans un processus d'universitarisation.....	12
1.6 Le processus d'universitarisation .....	12
1.7 Les partenaires institutionnels .....	13
1.8 Le cadre réglementaire de la gouvernance des instituts de formation et vie étudiante .....	14
Textes réglementaires .....	15
2 Ergothérapie .....	18
2.1 Présentation de la profession.....	18
2.2 Les secteurs d'activité des ergothérapeutes .....	19
3 L'admission .....	20
3.1 Admission via Parcoursup.....	20
3.2 Formation continue .....	20
3.3 Autres dispositifs .....	20
4 Organisation de la formation.....	21
4.1 Les objectifs d'apprentissage .....	21
4.2 L'organisation des études.....	24
4.3 L'équipe .....	27
4.4 Les évaluations et validations.....	32
4.5 Le mémoire d'initiation à la recherche.....	34
4.6 La formation clinique.....	35



## PARTIE 1 :

# UN PROJET PEDAGOGIQUE INSCRIT DANS LA STRATEGIE DE L'IFPEK

---



## 1 Un projet partagé entre instituts de l'IFPEK

### 1.1 Préambule

Le projet pédagogique de chaque institut décline le projet de **l'Institut de Formation en Pédicurie-podologie, Ergothérapie et Masso-kinésithérapie (IFPEK)** au service des formations aux métiers de la rééducation-réadaptation-réhabilitation. L'IFPEK ambitionne d'être reconnu comme un établissement de référence et d'innovation en matière de formation professionnelle et universitaire. Il se veut être un carrefour de compétences, d'expertises et de veille technologique et documentaire, au service des étudiants, des professionnels, des institutions ainsi que des partenaires institutionnels (ARS<sup>1</sup>, Région, DREETS<sup>2</sup>), pour le plus grand bénéfice des usagers et des usagères et de ses partenaires.

**Le projet pédagogique de l'IFPEK** est en lien direct avec les évolutions importantes des politiques de santé publique qui infléchissent les modes d'exercice et avec l'évolution des politiques de formation. Les apports technologiques révolutionnent les pratiques professionnelles des métiers de la rééducation, réhabilitation et réadaptation actuels, et des nouveaux métiers à créer. Toutes ces évolutions influencent et modifient l'ingénierie pédagogique des instituts de formation initiale et continue.

**Les projets pédagogiques des instituts de formation de l'IFPEK s'articulent avec les trois axes stratégiques du projet d'établissement :**

- Conforter et faire évoluer l'offre de service de l'IFPEK dans une logique de formation tout au long de la vie, dans l'interprofessionnalité et la mutualisation ;
- Renforcer la politique partenariale sur un territoire étendu ;
- Renforcer la recherche comme moyen intégrateur de chaque composante de l'IFPEK.

---

<sup>1</sup> Agence Régionale de Santé

<sup>2</sup> Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

## 1.2 Affirmation des valeurs et des enjeux du projet IFPEK

C'est dans ce contexte que le **projet stratégique** de l'IFPEK doit répondre à ces évolutions, en réaffirmant l'appartenance de l'IFPEK au secteur privé non lucratif, ainsi que son attachement aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

**Les valeurs incontournables de l'Association** sont les suivantes :

- Le respect,
- L'équité,
- L'interprofessionnalité,
- La non-lucrativité - principe de l'association -,
- La promotion des hommes et femmes,
- Sa portée sociétale (Santé OMS<sup>3</sup>, Santé publique),
- L'accessibilité des usagers à la formation initiale (à des coûts raisonnables).

Le **projet stratégique** de l'IFPEK donne les grandes orientations actualisées qui permettront à chacun.e de contribuer à sa mesure à la construction de l'avenir de nos professions.

L'IFPEK évolue dans un environnement naturellement en pleine évolution.

Certains **enjeux** en découlent :

- **Aller encore plus loin** : Le projet revisité constitue une nouvelle étape d'un parcours dans la vie de notre association. Il découle des acquis - en termes d'identité, de fonctionnement, de qualité -. Il nous faut amplifier ce parcours pour poursuivre notre développement, en confiance (compétences internes repérées, consolidées et reconnues), dans un environnement qui évolue grandement. Plutôt qu'une menace, ces évolutions représentent de réelles opportunités d'aller plus loin (universitarisation, réforme des métiers de la santé, partenariats, etc.) ;
- **Pouvoir répondre aux évolutions sociétales de la santé** en affirmant une conception des métiers de la santé tournée vers l'accompagnement dans la conception et l'animation des projets de vie en santé ;
- **Nous conforter dans notre projet interprofessionnel** par l'observation et la prise en compte des évolutions sociétale et politique ;
- **Confirmer nos ambitions partenariales**, en réaffirmant à l'heure actuelle la nécessité de travailler ensemble, ce qui nous amène à renforcer nos partenariats actuels et à développer nos réseaux.

---

<sup>3</sup> Organisation Mondiale de la Santé



## 1.3 Perspectives d'évolution des formations dispensées à l'IFPEK

L'observation de l'évolution des métiers et des formations amène à proposer des perspectives à court, moyen et long termes.

**L'analyse prospective** dessine quatre principales thématiques :

- L'évolution des professions,
- La transformation des pratiques en matière d'ingénierie de formation,
- Le développement de la recherche,
- L'évolution de l'organisation de l'IFPEK par la mutualisation de ses activités pédagogiques et administratives.

### 1.3.1 Prospective des professions

L'analyse de **l'évolution socio-économique et démographique du territoire breton** - en rapport avec les métiers de la rééducation, de la réhabilitation et de la réadaptation - montre certaines tendances qui impacteront les pratiques des professionnels formés par l'IFPEK et, par effets de système, l'ingénierie des formations initiale et continue proposées :

- Le choc démographique lié à des départs massifs en retraite ;
- L'augmentation du nombre de personnes dépendantes ;
- La rationalisation des dépenses de santé ;
- L'évolution des modèles économiques ;
- Le financement de nouvelles pratiques (télémédecine, télé-rééducation, nouvelles technologies).

L'évolution **socio-économique et juridique** liée à l'exercice des métiers impactera également nos pratiques des formations initiales et continues :

- Evolution des statuts des professions réglementées (loi santé 2016, conférence de santé, etc.) ;
- Délégation des actes ;
- Textes référentiels /études et admissions.

**Les conditions d'exercice des différents métiers** évoluent et se renforcent :

- Articulation entre les différents modes d'accompagnement en interprofessionnalité entre le monde hospitalier (et centres de rééducation), les structures intermédiaires, les maisons de santé, le secteur libéral et le domicile ;
- Formation des professionnels dans des approches, interventions et méthodes innovantes, de rééducation, réadaptation, rétablissement, réhabilitation ;
- Développement des actions de prévention et d'éducation pour usagers, patients, aidants familiaux et professionnels, l'entreprise et les services communautaires et sociaux ;
- Coordination entre les champs du médical, médico-social et du social, afin de favoriser une plus grande cohérence des politiques gérontologiques sur les problématiques liées à la dépendance.

**L'évolution des pratiques professionnelles** entraîne :

- Un renforcement des pratiques interprofessionnelles ;
- Une appropriation de la démarche de recherche et de l' « Evidence Base Practice » ;
- Une évolution des modèles d'intervention et des méthodes innovantes ;
- L'actualisation des connaissances, développement des compétences et des pratiques professionnelles tout au long de la vie (DPC) ;
- La réhabilitation en santé communautaire, dans les dispositifs sociaux et médicosociaux.
- La place des patients dans les politiques de santé ou de formation (patient partenaire, patient enseignant)

### 1.3.2 Prospective des ingénieries

Au niveau de la politique et de la stratégie des professions, on note une tendance à l'interprofessionnalité dans la formation en santé (rapport HAS de 2014) et à la formation à et par la recherche, vu comme des moyens de transformation du monde de la santé.

Il convient également de s'adapter aux évolutions de l'environnement professionnel, d'être proactifs et de concevoir des dispositifs et des parcours de formation hybrides et innovants en s'appuyant, entre autre, sur les nouvelles technologies (rapport du Conseil National du Numérique de 2015, stratégie du numérique pour l'enseignement supérieur).

Le développement de la pédagogie par alternance doit renforcer l'accompagnement pédagogique des étudiants autour de la pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

### 1.3.3 Prospective en matière de recherche

En référence à la Grande conférence de santé de 2016, la recherche aura un rôle central dans l'évolution et la reconnaissance de nos professions et de nos formations. Il s'agit :

- De produire des connaissances et des savoirs scientifiques tirés de la pratique et pour la pratique,
- D'améliorer la qualité et la pertinence des soins,
- De proposer aux étudiants une formation à et par la recherche.

### 1.3.4 Mutualisation organisationnelle des activités administratives et pédagogiques

La mutualisation a pour objectifs :

- De mettre en commun les moyens humains et matériels, sur les plans administratif et pédagogique,
- D'améliorer la cohérence des services entre eux,
- D'harmoniser les procédures,
- D'œuvrer à la mutualisation des modalités et moyens pédagogiques.



## Les orientations pédagogiques des formations de l'IFPEK

***La finalité des formations à l'IFPEK est de proposer un parcours de formation diplômant, préparant les étudiants à être des professionnels compétents dans les secteurs de la rééducation, réadaptation et réhabilitation, et à assurer des soins de qualité.***

### **1.4 Le projet de formation**

Le parcours de formation des étudiants est structuré par le référentiel métier et le projet pédagogique de l'institut de formation. Les stratégies pédagogiques sont en interrelation avec :

- Le projet institutionnel de l'IFPEK et les pratiques professionnelles en constante évolution,
- La mise en œuvre des programmes suite aux réformes des études et à l'universitarisation,
- La collaboration interprofessionnelle comme structuration des ingénieries de formation
- Les moyens humains, matériels et pédagogiques disponibles ou en développement.

**Le projet pédagogique commun aux trois instituts de l'IFPEK est structuré autour des orientations suivantes :**

➤ **La professionnalisation des étudiants :**

- Il s'agit de former des professionnels de santé responsables, autonomes et réflexifs (article 1 des référentiels de formation), capables d'adapter leurs pratiques professionnelles aux projets de soins des patients et de s'inscrire dans des projets institutionnels, environnementaux et sociétaux.
- L'objectif visé est l'acquisition des compétences requises pour exercer nos professions, dans le respect des référentiels et de la déontologie professionnelle.
- Le projet pédagogique de l'IFPEK doit permettre aux étudiants de travailler sur trois stades imbriqués : comprendre, agir, transférer les acquis dans les situations professionnelles.

➤ **Le développement d'une pédagogie de l'alternance :**

- Le parcours de formation met en relation les connaissances théoriques et les compétences requises en situation (réflexion dans et sur l'action).
- Il impose un renforcement des partenariats institutionnels avec les milieux universitaires et les milieux professionnels.
- La formation clinique en institut et dans les établissements de santé favorise l'acquisition des compétences et la construction de l'identité professionnelle. Cette formation clinique est appuyée par la mise en œuvre d'analyse de pratique (réflexion sur l'action et pour l'action), en s'appuyant notamment sur le tutorat ou autre forme d'accompagnement individuel.

➤ **L'interprofessionnalité et la mutualisation pédagogique :**

- L'interprofessionnalité est une valeur sociétale et humaine à encourager, en rapport avec l'évolution actuelle des professions et les besoins de la population.
- Elle favorise l'autonomie de l'étudiant à travers le sens des responsabilités et l'esprit d'ouverture à l'autre.
- La mutualisation pédagogique dès la formation initiale favorise le travail en collaboration, autour du projet de soins de l'usager (Service Sanitaire, Simulation...)
- Elle encourage des stratégies de pédagogie active.

➤ **La formation à et par la recherche :**

- Pour favoriser la compréhension des postures professionnelles émergentes
- Pour préparer l'étudiant à un exercice professionnel argumenté scientifiquement.
- Pour permettre l'accès des étudiants à des cursus universitaires et à des pratiques avancées, ainsi que dans une perspective de formation tout au long de la vie.

➤ **Le développement des dispositifs et des parcours de formation :**

- Pour s'adapter de manière continue aux évolutions de l'environnement professionnel et social,
- Pour être proactifs et proposer des dispositifs nouveaux et innovants au service des étudiants et des professionnels.
- Pour préparer les futurs professionnels à une réflexivité permanente sur et dans l'action (Simulation en santé)

➤ **Le développement des modèles pédagogiques proposés favorise :**

- Les pratiques réflexives des apprenants et leur autonomisation
- Des stratégies d'accompagnement renforçant l'auto-formation sociale et collaborative
- L'interprofessionnalité autour des patients, mettant en relation les connaissances à acquérir et les compétences requises en situation (à l'institut, en stage, en centre de soins et ressources)
- L'usage des nouvelles technologies et des innovations pédagogiques.

## 1.5 La mise en œuvre du projet par des approches pédagogiques innovantes

Afin de mettre en œuvre ce projet pédagogique, les équipes de l'IFPEK ancrent leurs pratiques sur les résultats de la recherche en pédagogie de l'enseignement supérieur, incluant les recherches sur les technologies éducatives, ainsi que sur les pratiques d'enseignement et de formation. Des partenariats universitaires et professionnels viennent renforcer ces ancrages.

**Les stratégies pédagogiques** utilisent les plateformes numériques, le modèle de la classe inversée, l'approche de la formation par la simulation, l'analyse de situations problème, l'analyse de pratique professionnelle, la pédagogie par projet.... Ces stratégies favorisent l'apprentissage de l'autonomie et la construction du projet professionnel de l'étudiant.

**Les pratiques** d'enseignement actuelles et en développement s'inscrivent dans différentes **théories de l'apprentissage** et **philosophie de l'éducation**.

### ➤ **Le constructivisme**

Cette théorie repose sur la transmission des savoirs et leur intégration dans les activités professionnelles. L'acquisition de compétences s'effectue grâce à la compréhension des gestes et démarches professionnelles. Les échanges et l'interactivité sont cependant encouragés pour faciliter les apprentissages et la réflexivité. Les enseignants et les formateurs proposent des contenus de cours en référence avec les pratiques probantes, en présentiel ou à distance. La place importante des séquences type TD/TP mettent continuellement les étudiants en situation d'explication et d'application, et tout en encourageant la construction d'un esprit critique.

### ➤ **Le socioconstructivisme**

Cette théorie propose que le sujet en formation structure progressivement ses compétences, en relation avec son environnement humain. Il élabore ses savoirs, par ses expériences et par son projet professionnel. Il permet de transférer ses compétences vers diverses situations. Le rôle de l'enseignant est de proposer des situations-problèmes contextualisées, afin que l'étudiant effectue ses propres recherches et expérimente. Les travaux de groupe permettent la confrontation d'idées et concourent à l'analyse des pratiques professionnelles, accompagnée par les formateurs.

### ➤ **L'émancipation éducative**

Ce modèle favorise l'autonomisation de l'étudiant. Il élabore et s'approprie des savoirs selon son propre itinéraire, il devient acteur de son propre projet de formation. Il construit son identité par l'auto-évaluation, par la recherche, par l'information et l'expérimentation, par la démarche projet. Il doit aussi comprendre la complexité des systèmes dans lesquels il va travailler, afin d'apprendre à se positionner et à se dynamiser. C'est à notre sens le préparer à s'adapter aux contextes de travail actuels.

L'enseignant-formateur se positionne dans toutes les dimensions de l'accompagnement des étudiants. C'est l'alternance de ces modèles et méthodes pédagogiques, en institut de formation et en formation clinique, qui va permettre à l'étudiant de structurer sa pensée, son positionnement, son regard sur les personnes et les contextes de soins.

## Des formations intégrées dans un processus d'universitarisation

### 1.6 Le processus d'universitarisation

L'universitarisation des formations initiales de l'IFPEK s'inscrit dans le **processus de Bologne**<sup>4</sup> qui pour but d'harmoniser le dispositif européen de l'enseignement supérieur et de faciliter la mobilité effective des étudiants, des chercheurs et des enseignants au sein de l'Union européenne.

Ce processus :

- Établit un lien plus étroit entre les **programmes** d'enseignement et les besoins du marché du travail ;
- Favorise un accès plus large à la **formation tout au long de la vie** ;
- Facilite la **mobilité** au sein d'une institution ou d'un pays, entre les institutions et les pays.

*« En organisant une convergence des formations au niveau européen, on passe du droit à exercer dans l'ensemble des pays de l'Union, une fois le diplôme obtenu dans son propre pays, à un droit à la mobilité en cours de cursus et à une reconnaissance mutuelle, entre les états de l'Union européenne, des périodes d'études effectuées dans un établissement d'enseignement supérieur. »*

**Inspection Générale des Affaires Sociales, RAPPORT N°IGAS RM2013-129P / IGAENR n°2013-081**

Le processus d'universitarisation s'appuie sur L'**European Credit Transfer and accumulation System (ECTS)**. Les crédits ECTS reposent sur la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus à l'issue du processus de formation. Ils constituent une description vérifiable de ce qu'un apprenant est censé connaître, comprendre et être capable de faire après avoir achevé un cursus.

La charge de travail indique le temps dont les étudiants ont généralement besoin pour participer à toutes les activités d'apprentissage nécessaires pour parvenir aux résultats d'apprentissage escomptés. Les crédits sont attribués à des étudiant·e·s après évaluation positive des résultats d'apprentissage obtenus.

La charge de travail d'une année académique à temps plein (1 500 à 1 800 heures) et les résultats d'apprentissage correspondants sont sanctionnés par 60 crédits ECTS.

Dans ce cadre, l'IFPEK a contracté des conventions :

- Pour l'admission des étudiants en première année avec les universités de **Rennes 1, Rennes 2 et l'UBO**<sup>5</sup>,
- Pour la délivrance du grade licence avec l'ARS, la région, IFE, IFPP, et les universités **de Rennes 1 et 2**.

---

<sup>4</sup> <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid124889/le-processus-de-bologne-questions-reponses.html>

<sup>5</sup> Université Bretagne Ouest, à Brest

## 1.7 Les partenaires institutionnels

### ➤ Le Conseil Régional

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales a transféré aux régions un certain nombre de responsabilités, telles que la répartition du **nombre d'étudiants** admis à suivre les formations paramédicales et l'attribution des **aides financières aux étudiants**, la délivrance des **autorisations** de création et de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux, celles des **agréments** de leurs responsables, etc.

### ➤ L'ARS Bretagne

Elle contrôle la **conformité réglementaire** des dispositifs de formations des professions de santé, met en place, avec les partenaires, la **politique d'offre de formation** professionnelle sur la région. Un représentant de l'ARS préside les instances (ICOGI) de chaque filière de formation.

### ➤ La DREETS

Représentant de l'Etat, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi et des Solidarités (DREETS) assure la **délivrance des diplômes**.

## 1.8 Le cadre réglementaire de la gouvernance des instituts de formation et vie étudiante

Les conditions de fonctionnement des instituts sont régies par l'arrêté du 17 avril 2018.

### ➤ Une Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)

Cette instance valide :

- Le projet pédagogique de l'institut
- Le règlement intérieur.
- La certification et la démarche qualité

Et donne un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique.
- Le rapport annuel d'activité pédagogique.
- ...

### ➤ Cette instance comporte aussi 3 sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles
- Une section disciplinaire
- Une section relative à la vie étudiante, en commun entre les trois instituts

### ➤ Dans le cadre de cette gouvernance obligatoire, l'IFPEK et les étudiants ont créé des instances complémentaires interdisciplinaires et interfilières :

- **Des organisations étudiantes** qui peuvent avoir un but général, associations d'étudiants, ou particulier, associations sportives et culturelles.
- **La Section de Vie Etudiante au niveau de l'établissement (SVE)** qui est une émanation interfilières des sections de vie étudiantes des instituts et est présidé par la Direction Générale de l'IFPEK.
- **La Commission d'Appui aux Projets Etudiants (CAPE)** venant offrir un accompagnement matériel et financier au développement des projets étudiants.
  - Assurer l'enregistrement de tous les projets de nature pédagogique portés par les étudiants de l'IFPEK.
  - Statuer sur les demandes d'aides financières, logistiques et techniques des porteurs de projets, dans les limites de ses attributions.

- Mettre en réseau et orienter les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs (internes et externes).
- Participer à la visibilité et la valorisation des projets étudiants
- **La Cellule d'Innovation et d'Appui à la Pédagogie (CIAP)** venant accompagner les instituts de formation dans le développement de leur projet pédagogique. Cette cellule est composée de formateurs, d'étudiants, d'ingénieurs techno-pédagogiques et de chercheurs en pédagogie de l'enseignement supérieur.
- **La Cellule d'Appui à la Recherche et au Développement Scientifique (CARDeS)** composé des chercheurs en sciences de la réadaptation intervenant dans les trois formations initiales de l'IFPEK. Cette cellule vient aussi appuyer le développement de la formation à et par la recherche dans chaque filière, ainsi que le développement du projet scientifique de l'IFPEK, en appui du projet stratégique associatif.

### Textes réglementaires

#### ➤ **Commun aux trois professions de l'IFPEK**

- Article R. 4331-1 du code de la santé publique,
- **Arrêté du 10 juin 2021** portant disposition relative aux autorisations des instituts et d'écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leurs directeurs, en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du Code de la Santé Publique.
- **Arrêté du 17 avril 2018** relatifs à la gouvernance des instituts de formation paramédicaux
- **Arrêté du 12 juin 2018** relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- **Arrêté du 31 juillet 2009** relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire, d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur

#### ➤ **Pédicurie-podologie**

- **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts
- **Décret n°2012-848 du 2 juillet 2012** relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- **Arrêté du 5 juillet 2012** relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- **Arrêté du 21 décembre 2012** modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme de Pédicure-Podologue et d'autres professions paramédicales
- **Arrêté du 27 avril 2012** relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme de Pédicure-Podologue et d'autres professions paramédicales

- **Arrêté du 23 décembre 1987** modifié relatif à l'admission dans les écoles préparant au Diplôme d'Etat pédicure-podologue et d'autres professions paramédicales
- **Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**  
Modification de l'article L4322-1 du code de la santé publique (Article 124)
- **Arrêté du 17 novembre 1987** paru au JORF du 28 novembre 1987 page 13906 et fixant la liste des topiques à usage externe pouvant être prescrits et appliqués par les pédicures-podologues.
- **Décret n°85-631 du 19 juin 1985** paru au JORF du 23 juin 1985 page 6970 relatif aux actes professionnels accomplis directement par les pédicures-podologues

### ➤ Ergothérapie :

- **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts
  - **Arrêté du 27 avril 2012** relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'ergothérapeute
  - **Arrêté du 21 décembre 2012** modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute
  - **Arrêté du 5 juillet 2010** relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute,
  - **Décret n° 2012-907 du 23 juillet 2012** modifiant l'annexe du décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010, relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique.
  - **Décret du 21 Novembre 1986** (J.O. du 23.11.86) n° 86.1195 fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer les actes professionnels en ergothérapie
- **Masso-Kinésithérapie**
    - **Le livre III** du code de la santé publique
    - **L'arrêté du 21 avril 2007** relatifs aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
    - **L'arrêté du 31 décembre 2015** relatifs aux modalités d'accès par voie universitaire.
    - **L'arrêté du 2 septembre 2015** relatif au Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute
    - **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
    - **Décret n° 2021-1085 du 13 août 2021** relatif au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute conférant le grade de master





## PARTIE 2 :

# LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE

---

## 2 Ergothérapie

### 2.1 Présentation de la profession

L'ergothérapie est une profession paramédicale, dans les champs sanitaire, social et médicosocial, qui fonde sa pratique sur le lien entre la personne, l'activité humaine et la santé.

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui intervient tout au long du processus de rééducation, de réadaptation, de rétablissement, de réhabilitation des personnes en situation de handicap, présentant un dysfonctionnement physique, psychique ou social. Elle ou il a pour objectif de permettre aux personnes atteintes dans leur santé physique ou mentale de réaliser leurs activités (ou occupation selon la terminologie internationale) dans les domaines des soins personnels, des activités de la vie quotidienne, du travail et des loisirs. Elle ou il vise le maintien ou l'accession à un maximum d'autonomie et/ou d'indépendance de la personne dans son propre environnement social et/ou professionnel.

En tant que spécialiste du rapport entre l'activité et la santé, elle ou il mène des actions d'une part pour prévenir et modifier les activités délétères pour la santé et d'autre part pour assurer l'accès des personnes aux occupations et rendre possible leur accomplissement de façon sécurisée, autonome, indépendante et efficace.

**Les référentiels activités et compétences** des ergothérapeutes sont décrits dans les [annexes I et II](#) de *l'arrêté du 10 juillet 2010* relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute.

**Les principales missions de l'ergothérapeute sont les suivantes :**

- **RÉÉDUCATION, RÉADAPTATION, RÉTABLISSMENT, RÉHABILITATION** à destination de toute personne en **situation de handicap** et/ou présentant un **problème de santé** ;
  - **PROMOTION** du développement, de l'adaptation, du maintien et de l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités quotidiennes (ou occupations) ;
  - **ÉVALUATION** des capacités et dysfonctionnements de la personne, analyse des besoins et des habitudes de vie, de l'engagement de la personne, des facteurs environnementaux, des situations de handicap et de la participation sociale.
  - **PROPOSITION** d'activités, d'actions de prévention, d'éducation, d'aménagement de l'environnement afin de prévenir la perte d'autonomie, et **permettre ou faciliter** :
    - La réalisation des soins personnels et des tâches domestiques,
    - Les déplacements, la communication, les loisirs,
    - L'accès ou le maintien en milieu scolaire et professionnel,
    - La pleine participation sociale et citoyenne.
  - **CONCEPTION ET PRECONISATION** de solutions concrètes, d'aides techniques, humaines et animalières, d'assistances technologiques, de petit appareillage nécessaire à la QUALITE DE VIE au quotidien.
  - **CONSEIL** de la personne, de son entourage, mais aussi des promoteurs de l'environnement. Les recommandations de l'ergothérapeute ont pour but d'atténuer ou d'éliminer les obstacles à l'activité humaine et de rétablir une adéquation entre la personne et son environnement.
- L'ergothérapeute participe aux actions de promotion de la santé, de prévention ou de formation concernant les populations à risque de perte d'indépendance et/ou d'autonomie.

- **ACCOMPAGNEMENT** des personnes en situation de handicap à la participation sociale et à l'autodétermination.

### 2.2 Les secteurs d'activité des ergothérapeutes

Le développement de nouvelles problématiques dans le domaine de la santé, le rapprochement entre l'action sanitaire et le travail social, et la reconnaissance de nouveaux besoins, permettent d'envisager un besoin croissant d'interventions en ergothérapie dans notre société : développement de la psychogériatrie, progrès de la réanimation, augmentation de l'espérance de vie et donc des populations du 3ème et 4ème âges, scolarisation, activité professionnelle et intégration en milieu ordinaire de vie des personnes handicapées, etc. : les ergothérapeutes accompagnent ces évolutions et mettent leurs compétences au service des usagers.

Les secteurs d'activité des ergothérapeutes sont très variés :

- Centres hospitaliers généraux ou spécialisés,
- Cliniques et centres de réadaptation, hôpitaux de jour,

la tendance est de développer les liens entre les secteurs intra-hospitalier et extrahospitalier, avec les partenaires médicaux, médicosociaux et sociaux, et aussi l'accompagnement des personnes dans leur environnement de vie.

- Services de soins pour le retour et le maintien à domicile,
- Secteur libéral, réseaux de soins, équipes mobiles,
- CMP<sup>6</sup>, CATTP<sup>7</sup>, centres pénitentiaires, collectivités territoriales,
- Structures d'évaluation et de conseil, de prévention et d'éducation thérapeutique,
- Centres d'hébergement,
- Fabricants et distributeurs de matériel,
- Formation et recherche appliquée à l'ergothérapie.

---

<sup>6</sup> Centre Médico-Psychologique

<sup>7</sup> Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel



## 3 L'admission

### 3.1 Admission via Parcoursup et voie universitaire

Le mode réglementaire d'admission dans les IFE français s'effectue via la plate-forme dématérialisée Parcoursup, après obtention du Baccalauréat pour 68 places en 2022.

Dans le cadre de la licence science de la santé, en partenariat avec l'université de Rennes 1 et 2, les candidats pourront être admis pour la rentrée 2023 suite à une première année de licence STAPS ou une première année de PASS ou une première année de LAS ou une deuxième/troisième de LAS. Ils entameront alors un double cursus : licence science de la santé et le DE ergothérapeute (22 places).

Nombre de places attribuées via parcoursup pour la rentrée de septembre 2022 : 68

Nombre de places attribuées via parcoursup pour la rentrée de septembre 2023 : 46

Nombre de places attribuées par voie universitaire pour la rentrée de septembre 2023 : 22

### 3.2 Formation continue

Depuis l'arrêté du 5 février 2020, 3 % au moins des places des instituts de formation doivent être ouvertes à la formation professionnelle continue. L'IFE organise donc ce recrutement pour 7 places, en calant la sélection des dossiers sur le calendrier et les critères de sélection utilisés pour la sélection sur Parcoursup.

### 3.3 Autres dispositifs

Une dispense de scolarité peut être accordée pour les **ergothérapeutes extra-communautaires** (article 32 de l'arrêté du 5 juillet 2010).

Une place est ouverte via Parcoursup aux **Sportifs de Haut Niveau (SHN)** - sélection au niveau national.

Après une nécessaire très courte carrière, le SHN peut rencontrer des difficultés d'inclusions socioprofessionnelle ; pour prévenir celles-ci, il est proposé une formation vers un métier qu'elle ou qu'il pourrait exercer à l'avenir. Parmi ces métiers, l'ergothérapie est parfois choisie.

La Commission d'admission des SHN est pilotée par le Ministère des solidarités et de la santé, elle effectue l'orientation vers les IFE ; des représentants d'IFE y participent.

L'IFE n'a aucun regard sur la candidature.

Un aménagement de la scolarité peut être proposé, notamment de faire une année scolaire en deux années.

## 4 Organisation de la formation

La formation initiale en ergothérapie dispensée à l'IFE-IFPEK est conforme à *l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute*.

Elle permet :

- Une offre de formation lisible avec une inscription des diplômes au Répertoire National des Certifications Professionnelles (**RNCP**),
- Une construction structurée et correspondant aux **normes** actuelles,
- L'établissement de **référentiels** d'activités et de compétences,
- Des critères et procédures d'**évaluation** définies,
- Une construction permettant l'articulation avec le dispositif LMD<sup>8</sup>, dans le cadre d'un **conventionnement universitaire**.

Dans le cadre de l'**universitarisation** des professions paramédicales, un **conventionnement** tripartite entre l'institut de formation IFE-IFPEK, la Région et l'Université est nécessaire. Cette contractualisation est effective depuis **août 2015** avec les universités de Rennes 1 (composante santé) et l'université de Rennes 2 (composante de sciences humaines) et la région Bretagne, pour une durée de cinq ans.

### 4.1 Les objectifs d'apprentissage

Selon le texte de *l'annexe III de la réforme du 5 juillet 2010*, les objectifs d'apprentissage sont les suivants :

Professionaliser le parcours de l'étudiant,

- Construire progressivement les éléments de la **compétence** à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements en situation d'activité ergothérapique,
- Devenir un praticien autonome, **responsable** et réflexif,
- Développer des **ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles,
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la **distance** professionnelle,
- Développer une **éthique** professionnelle lui permettant de prendre les décisions éclairées,
- S'exercer au raisonnement **clinique** et à la réflexion critique.

Pour y parvenir, la formation articule le contenu des Unités d'Enseignement délivré en Institut de Formation avec les apprentissages cliniques et techniques effectués en stage. C'est l'ensemble de ces deux modes de formation qui permet de développer des compétences et de mener à bien des activités dans des situations professionnelles déterminées et variées, en atteignant les résultats attendus.

L'ingénierie pédagogique est structurée autour de 6 domaines de savoirs pour offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition de dix compétences : 3 domaines de savoirs universitaires s'articulent avec 3 domaines professionnels et les stages.

Chaque domaine de savoirs est constitué d'unités d'enseignement (UE).

---

<sup>8</sup> Licence – Master - Doctorat

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel et est validée par des ECTS (European Credits Transfert System).

Domaines de savoirs	UE	ECTS
1. Sciences humaines, sociales et droit	7 UE	16
2. Sciences médicales	6 UE	26
3. Fondements et processus sur l'étude de situations et des interventions ergothérapeutiques de l'ergothérapie	6 UE	14
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	12 UE	31
5. Méthodes de travail	12 UE	22
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	6 UE	35
+ formation clinique (5 stages) 36 semaines		36
<b>Total</b>	<b>49 + stage</b>	<b>180</b>

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :

**Compétence 1 : Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique**

- UE 2.1 S1<sup>9</sup> Structures anatomiques et fonctions organiques
- UE 2.1 S2 - Structures anatomiques et fonctions organiques
- UE 2.2 S1 - Introduction à la démarche clinique, hygiène et pharmacie
- UE 3.2 S1 - Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie
- UE 3.5 S1 - Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie
- UE 4.1 S1 - Méthodes et techniques d'évaluation
- UE 4.1 S2 - Méthodes et techniques d'évaluation

**Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement**

- UE 1.5 S1 - Sociologie - Anthropologie
- UE 1.7 S2 - Ergonomie
- UE 3.1 S1 - Ergothérapie et science de l'activité humaine
- UE 3.3 S2 - Modèles conceptuels
- UE 4.7 S2 - Techniques et outils d'aménagement de l'environnement

<sup>9</sup> Unité d'Enseignement n° 2.1 au Semestre 1 = la première année comporte les semestres 1 et 2, la deuxième les semestres 3 et 4, et la troisième les semestres 5 et 6.



## ***Compétence 3 : Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie***

- UE 2.3 S1 - Dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire
- UE 2.4 S2 - Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel
- UE 2.5 S3 - Dysfonctionnement cognitif et psychique
- UE 2.6 S4 - Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique
- UE 3.4 S3 - Modèles d'analyse de l'activité
- UE 3.6 S3 - Médiation, relation et cadre thérapeutique
- UE 4.3 S4 - Techniques de positionnement
- UE 4.4 S2 - Techniques de rééducation et de réadaptation
- UE 4.4 S4 - Techniques de rééducation et de réadaptation

## ***Compétence 4 : Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques***

- UE 4.5 S4 - Traitement orthétique
- UE 4.6 S1 - Aides techniques ou animalières et mobilité

## ***Compétence 5 : Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique***

- UE 1.4 S5 - Santé publique
- UE 4.8 S5 - Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie
- UE 4.9 S5 - Gestes et soins d'urgence

## ***Compétence 6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie***

- UE 1.3 S1 - Psychologie – Psychologie de la santé
- UE 4.2 S3 - Techniques et outils de relation et de communication

## ***Compétence 7 : Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle***

- UE 1.1 S5 - Législation – Déontologie - Ethique
- UE 4.10 S5 - Organisation, gestion du travail et interprofessionnalité
- UE 5.1 S6 - Méthodes et outils d'analyse de la qualité et traçabilité

## ***Compétence 8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques***

- UE 5.2 S1 - Méthodes de travail et TIC
- UE 5.3 S4 - Méthodes de recherche
- UE 5.4 S5 - Initiation à la démarche de recherche
- UE 5.4 S6 - Initiation à la démarche de recherche
- UE 5.6 S1 à S6 - Anglais professionnel

## **Compétence 9 : Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs**

UE 1.2 S3 - Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute

UE 5.5 S3 - Méthodologie de projet

## **Compétence 10 : Former et informer**

UE 1.6 S5 – Pédagogie

Dans chacun des semestres, à l'exception du premier semestre, une **unité d'intégration (UI)**, concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire, acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

- UI 6.1 S2 - Evaluation de situation, élaboration de diagnostic et conception d'un projet d'intervention
- UI 6.2 S3 - Conduite de relation, coordination et coopération
- UI 6.3 S4 - Conduite d'une intervention en ergothérapie
- UI 6.4 S5 - Démarche d'évaluation et de conseil, formation et Information
- UI 6.5 S6 - Evaluation de la pratique professionnelle et recherche

Pour chaque UE, **les contenus de cours et TD sont précisés**, en fonction du programme préconisé par le ministère (annexe V de l'arrêté du 5 juillet).

L'étudiant a un descriptif des contenus proposés à l'IFE, le taux horaire ainsi que les noms et fonctions des intervenants. L'ensemble est déposé sur la plate-forme numérique de l'IFPEK.

## 4.2 L'organisation des études

Les études préparatoires au diplôme sont organisées en **6 semestres de 20 semaines**.

C'est une **formation par alternance** avec :

- Un enseignement théorique et pratique à l'institut : **2 000 heures** (base 25h/semaine)
  - cours magistraux (CM) **794 heures**
  - travaux dirigés (TD) **1 206 heures**
- Une formation clinique en stage : **1 260 heures** (soit 36 semaines à 35h/semaine)
  - 4 semaines en 1<sup>ère</sup> année
  - 16 semaines en 2<sup>ème</sup> année (2 X 8s)
  - 16 semaines en 3<sup>ème</sup> année (2 X 8s)
- Du travail personnel (TP) : **1 888 heures**
- **total :** **5 148 heures**



<b>ENSEIGNEMENT THEORIQUE, PRATIQUE ET CLINIQUE - SEMESTRES 1 ET 2 (60 ECTS)</b>		
<b>DOMAINES DE SAVOIR</b>	<b>U.E. SEMESTRE 1</b>	<b>ECTS</b>
1 : Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.3.S1 - Psychologie - Psychologie et santé	3
	UE 1.5.S1 - Sociologie - Anthropologie	2
2 : Sciences médicales	UE 2.1.S1 - Structures anatomiques et fonctions organiques	4
	UE 2.2.S1 - Introduction démarche clinique - Hygiène - Pharmacologie	2
	UE 2.3.S1 - Dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire	3
3 : Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.1.S1 - Ergothérapie et sciences de l'activité humaine	3
	UE 3.2.S1 - Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie	2
	UE 3.5.S1 - Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie	2
4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.1.S1 - Méthodes et techniques d'évaluation	3
	UE 4.6.S1 - Aides humaines, techniques, animales et mobilité	3
5 : Méthodes de travail	UE 5.2.S1 - Méthodes de travail et TIC	2
	UE 5.6.S1 - Anglais professionnel	1
<b>DOMAINES DE SAVOIR</b>	<b>U.E. SEMESTRE 2</b>	<b>ECTS</b>
1 : Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.7.S2 - Ergonomie	2
2 : Sciences médicales	UE 2.1.S2 - Structures anatomiques et fonctions organiques	4
	UE 2.4.S2 - Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel	5
3 : Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.3.S2 - Modèles conceptuels	2
4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.1.S2 - Méthodes et techniques d'évaluation	2
	UE 4.4.S2 - Techniques de rééducation et de réadaptation	4
	UE 4.7.S2 - Techniques et outils d'aménagement de l'environnement	2
5 : Méthodes de travail	UE 5.6.S2 - Anglais professionnel	1
6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UE 6.1.S2 - Évaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention (C1/C2)	4
	UE 6.7.S2 - Stage professionnel - 4 semaines	4
<b>ENSEIGNEMENT THEORIQUE, PRATIQUE ET CLINIQUE - SEMESTRES 3 ET 4 (60 ECTS)</b>		
<b>DOMAINES DE SAVOIR</b>	<b>U.E. SEMESTRE 3</b>	<b>ECTS</b>
1 : Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.2.S3 - Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute	2
2 : Sciences médicales	UE 2.5.S3 - Dysfonctionnements cognitif et psychique	6
3 : Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.4.S3 - Modèles d'analyse de l'activité	3
	UE 3.6.S3 - Médiation, relation et cadre thérapeutique	2
4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.2.S3 - Techniques et outils de relation et de communication	2
5 : Méthodes de travail	UE 5.5.S3 - Méthodologie de projet	2
	UE 5.6.S3 - Anglais professionnel	1
6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UE 6.2.S3 - Conduite de relation, coordination et coopération (C6/C9)	4
	UE 6.7.S3 - Stage professionnel - 8 semaines	8
<b>DOMAINES DE SAVOIR</b>	<b>U.E. SEMESTRE 4</b>	<b>ECTS</b>
2 : Sciences médicales	UE 2.6.S4 - Dysfonctionnements cardio-respiratoire et métabolique	2
4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.3.S4 - Techniques de positionnement	1
	UE 4.4.S4 - Techniques de rééducation et de réadaptation	6
	UE 4.5.S4 - Traitement orthopédique	3
5 : Méthodes de travail	UE 5.3.S4 - Méthodes de recherche	2
	UE 5.6.S4 - Anglais Professionnel	2
6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UE 6.3.S4 - Conduite d'une intervention en ergothérapie (C3/C4)	6
	UE 6.7.S4 - Stage professionnel - 8 semaines	8

<b>ENSEIGNEMENT THEORIQUE, PRATIQUE ET CLINIQUE - SEMESTRES 5 ET 6 (60 ECTS)</b>		
<b>DOMAINES DE SAVOIR</b>	<b>U.E. SEMESTRE 5</b>	<b>ECTS</b>
1: Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.1.S5 - Législation, déontologie, éthique	3
	UE 1.4.S5 - Santé publique	2
	UE 1.6.S5 - Pédagogie	2
4: Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.8.S5 - Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	2
	UE 4.9.S5 - Gestes et soins d'urgence	1
	UE 4.10.S5 - Organisation, gestion du travail et interprofessionnalité	2
5: Méthodes de travail	UE 5.4.S5 - Initiation à la démarche de recherche	2
	UE 5.6.S5 - Anglais professionnel	3
6: Intégraton des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UE 6.4.S5 - Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information (C5/C10)	5
	UE 6.7.S5 - Stage professionnel - 8 semaines	8
<b>DOMAINES DE SAVOIR</b>	<b>U.E. SEMESTRE 6</b>	<b>ECTS</b>
5: Méthodes de travail	UE 5.1.S6 - Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité	2
	UE 5.4.S6 - Initiation à la démarche de recherche	2
	UE 5.6.S6 - Anglais Professionnel	2
6: Intégraton des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UE 6.5.S6 - Evaluation de la pratique professionnelle et recherche (C7/C8)	12
	UE 6.6.S6 - Unité optionnelle	4
	UE 6.7.S6 - Stage professionnel - 8 semaines	8

## 4.3 L'équipe

### 4.3.1 L'équipe permanente de l'IFE

**La Responsable pédagogique :** *Servane BOUJARD.*

- o DE d'ergothérapeute, Master en Ingénierie pédagogique.

- **1 ETP**

**Le service administratif est mutualisé au niveau de l'organisme gestionnaire**

**L'équipe pédagogique :**

- Virginie BENIS : 0,50 ETP,  
DE d'ergothérapeute, DU responsabilité médicale, DESS développement territorial des organisations ;
- Bénédicte DUBOIS : 1,00 ETP,  
DE d'ergothérapeute, DU éducation thérapeutique, cadre de santé, master santé publique, master situation de handicap et participation sociale ;
- Jean-François GUICHOUX : 1,00 ETP,  
DE d'ergothérapeute, Cadre de Santé, licence en sciences de l'éducation, master d droit de la santé, DIU pratiques neuropsychologiques, DU éthique et décisions en santé publique, DU droit des malades et responsabilité médicale, DU droit et psychiatrie.
- Patricia PELE ; 1,00 ETP,  
DE d'ergothérapeute, DU recherche ;
- Véronique PERON : 1,00 ETP,  
DE d'ergothérapeute, master sciences humaines et sociales ;
- Muriel SOUBEYRAN : 1,00 ETP,  
DE d'ergothérapeute, Bachelor d'ergothérapeute (Québec), DESS sciences de l'éducation, master santé publique
- Perrine SUBLETT : 0,90 ETP,  
DE d'ergothérapeute, master situation de handicap et participation sociale ;
- Sarah MEAD WARREN : 0,60 ETP  
Master en ergothérapie (Unviversité de Brighton), Master Genre, société et politique (Université de Londres) ;
- Nicolas MIGLIANICO : 1,00 ETP
  - **Total : 8 ETP**



### **Missions de l'équipe pédagogique :**

Sous la responsabilité de la Responsable pédagogique de l'IFE, le formateur ou la formatrice se voit attribuer différentes responsabilités et missions. La finalité de son action est de permettre à l'étudiante la réalisation de son parcours de formation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'IFE, ses différentes missions sont les suivantes :

### **Actions de coordination :**

- Participe à la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Est en relation avec les personnels pédagogiques et administratifs de l'IFPEK,
- Collabore avec les intervenants extérieurs.

### **Actions de formation et d'enseignement :**

Mise en œuvre d'actions de formation : le formateur ou la formatrice enseigne dans le cadre de cours magistraux et anime des travaux dirigés dans des matières de prédilection, lesquelles s'appuient sur son expérience professionnelle passée et/ou actuelle (pour celles et ceux qui travaillent à temps partiel), et aussi sur ses formations initiales et supérieures.

#### Coordination d'Unités d'enseignement :

- Elle ou il est responsable de la coordination des enseignements théoriques et pratiques dispensés dans le cadre des Unités d'Enseignement attribués en fonction de ses compétences. Les situations de formation sont en lien avec l'enseignement, avec l'accompagnement pédagogique, avec les activités de recherche (appliquées à son secteur d'activité)
- Les formateurs de l'IFE assurent des tâches de coordination pédagogique sur l'ensemble de la formation, en sus de leur activité directe d'enseignement.
- Le coordonnateur ou la coordinatrice d'UE est référent des contenus de formation dispensés dans chaque unité d'enseignement, des ressources humaines et matérielles. Elle ou il s'assure de la cohérence des cours et TD, des formes et supports pédagogiques, et de continuité des évaluations.
- Elle ou il participe à l'accueil des vacataires et à l'évaluation des dispositifs de formation concernés par la coordination des UE dont elle ou il est chargé.

#### Références des stages :

- Les référents des stages ont pour mission d'organiser, avec les étudiants, leur parcours de stage, pour que celui-ci soit à la fois en cohérence avec le référentiel de formation (3 domaines obligatoires) et leur projet professionnel. Les référents des stages travaillent en collaboration avec le Bureau des stages. Ils assurent

également le lien avec les formateurs, la Responsable pédagogique de l'IFE, et les tuteurs de stages des structures d'accueil ;

- Elles ou ils développent un partenariat avec d'autres instituts de formation notamment par la mise en place d'un logiciel de gestion des stages (Ergostage) ;
- Elles ou ils visent à développer l'offre de stage notamment par le biais d'action d'information et de formation des tuteurs de stage (déplacements sur site, journée annuelle des tuteurs de stage, formation continue des tuteurs de stage paramédicaux) - instruction DGOS du 4 novembre 2016 -.

### Les stages internationaux :

En lien avec le bureau des relations internationales de l'IFPEK, la référente des stages internationaux a pour mission :

- De suivre les conventions établies avec les instituts de formation en ergothérapie de Belgique (ELHA à Charleroi et Parnasse-ISEI à Bruxelles), les universités québécoises (Universités de Montréal et Université de Laval, ville de Québec) et l'ISPITS de Rabat
- De suivre les conventions établies avec le CNAO de Lomé au Togo, l'APAPE au Togo
- De développer de nouveaux partenariats par de nouvelles conventions avec le CNAO de Dakar (Sénégal), le centre Talibou Dabo de Dakar (Sénégal) et avec l'appui de l'ISPITS de RABAT pour des lieux de stage au Maroc
- D'organiser et d'assurer le suivi des étudiants sortants et entrants

### **Actions d'accompagnement des étudiants**

Suivi personnalisé de l'étudiant : responsable du suivi pédagogique de l'étudiant (**référent pédagogique**)

Chaque formateur est chargé du **suivi pédagogique de l'étudiant**. Cette mission de référent pédagogique est déclinée à plusieurs niveaux :

#### En relation directe avec l'étudiant

- Est responsable de l'encadrement pédagogique de l'étudiant en assurant son accompagnement et en réalisant des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'étudiant ;
- Assure l'évaluation des compétences acquises en identifiant les points forts et les lacunes, en aidant l'étudiant à s'auto évaluer, en identifiant la progression de l'étudiant et en lui fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio ;
- Tient informé l'étudiant de sa progression pour la validation des compétences et des ECTS lors des CAC ;
- Convoque l'étudiant si besoin suite aux résultats des CAC.

## En relation avec les tuteurs de stages

- Assure la coordination avec l'établissement d'accueil ;
- Accompagne le tuteur dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation. S'assure de la traçabilité des évaluations de stage
- Régule les difficultés éventuelles : évaluations des compétences, relations avec les patients et avec l'équipe, difficultés de positionnement.

## En relation avec l'équipe pédagogique et la direction

- Suit les résultats de l'étudiant et repère les étudiants en difficultés ;
- Trace les problèmes et en réfère en réunion pédagogique ;
- Est garant de la tenue du dossier de l'étudiant pour la validation des compétences lors des CAC ;
- Présente le dossier de l'étudiant en cas de difficultés lors de l'acquisition des savoirs ou en stage.

Chaque formateur suit entre 12 à 14 étudiants par promotion, qu'il accompagne pendant toute la formation, à raison d'au moins deux rendez-vous par année. En fonction de demandes spécifiques, le suivi pédagogique peut être plus important (stages, évaluations, difficultés).

### **4.3.2 Chargés d'enseignement**

Reflète notre pratique professionnelle, en sus des formateurs permanents de l'IFE et des intervenants de l'IFPEK et des enseignants de l'Université, l'équipe des chargés d'enseignement est volontairement inter- et pluriprofessionnelle.

De **nombreux vacataires (185 en 2018)** : Médecins, cadres de santé, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, rééducateurs, psychologues, ergonomes, sociologue, infirmiers, responsables d'association, animateurs, etc. Ils interviennent de façon régulière ou ponctuelle à l'institut (2400 heures au total), en fonction de l'avancée des programmes et de la cohérence pédagogique.

### 4.3.3 Partenariats

#### **Le partenariat pédagogique :**

**Des personnels de l'IFPEK** participent activement à la formation des ergothérapeutes, en fonction de leurs compétences : documentalistes du CRDP (centre de documentation de l'IFPEK), la responsable qualité, des collègues formateurs masseur-kinésithérapeutes et pédicure-podologues.

Les **partenariats universitaires** sont précisés dans le cadre du conventionnement universitaire.

20% des Cours Magistraux repartis dans les 3 domaines : sciences humaines, sociales et droit, sciences médicales et méthodes de travail, sont effectués par des enseignements universitaires. Un représentant de l'université siège dans les différentes commissions de l'institut de formation

#### **Le réseau :**

En plus de ce dispositif, nous avons également de **nombreux partenariats** avec les professionnels médicaux et paramédicaux (dont les ergothérapeutes des secteurs d'application), avec les réseaux de formation nationaux et internationaux, avec diverses instances administratives et associatives sportives, des communautés de commune, avec des professionnels de l'urbanisme, des établissements commerciaux et des associations d'utilisateurs.

Au cours de leur formation, les étudiants participent à des projets avec de nombreux partenaires, au niveau local, régional, et même international. Cette pédagogie par projets les implique dans le tissu professionnel et favorise une promotion de leur future profession.

## 4.4 Les évaluations et validations

### 4.4.1 Evaluations des enseignements

**Toutes les UE et tous les stages doivent être validés pour que le candidat ou la candidate obtienne son Diplôme d'Etat et le grade Licence ; elle ou il lui faut obtenir les 180 ECTS nécessaires.**

Ainsi, pour valider chacune des compétences du métier, il est nécessaire d'avoir validé :

- Des Unités d'Enseignement (UE) dont le contenu est soit cœur de métier, soit contributif au métier ;
- Des Unités d'Intégration (UI), centrées sur la mobilisation des savoirs en situation ;
- Des savoirs et savoir-faire acquis en milieu de travail lors de stages et capitalisés en Unités d'Enseignement (UE).

Le principe qui préside à cette affectation est de **30 crédits par semestre de formation**.

L'étudiant doit valider toutes les UE de l'année suivie (comprenant plusieurs épreuves) pour passer dans l'année supérieure, ou une partie des UE (entre 48 et 60 ECTS). Des épreuves de rattrapage par UE sont proposées pour les étudiants n'ayant pas obtenu le nombre d'ECTS requis.

Les articles 6 à 22 de l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'état des ergothérapeutes précisent les modalités d'attribution des crédits par semestre ainsi que les modalités de passage.

Une **commission d'attribution des crédits (CAC)** attribue les crédits chaque trimestre.

#### ➤ **Le Diplôme d'Etat**

Dans le cadre de l'arrêté du 5 juillet 2010, c'est un **Jury d'Attribution de Diplôme (JAD)** qui valide le parcours de l'étudiant. Les étudiants devront avoir validé l'ensemble des UE pour obtenir **180 ECTS ou crédits**.

Un candidat doit avoir validé les 5 premiers semestres pour être présentable au Diplôme d'Etat.

Le mémoire de fin d'études fait partie intégrante des Unités d'Enseignement à valider.

Les modalités d'attribution du diplôme d'état d'ergothérapeute sont précisées dans les articles 25 à 30 de l'arrêté du 5 juillet 2010.

#### ➤ **Les différentes formes d'évaluation pratiquées à l'IFER**

**Plusieurs formes d'évaluation sont proposées aux étudiants pour jalonner leur parcours.**

Certaines formes sont du domaine de la validation des savoirs formels, et du contrôle de connaissances : elles sont dites **sommatives** (QCM, QROC, devoirs sur tables, pratiques professionnelles, etc.).

D'autres nécessitent des recherches personnelles, de l'analyse et de la synthèse ; elles sont individuelles ou intègrent des dossiers ou travaux avec plusieurs étudiants : elles sont dites **formatives** (dossiers, posters, exposés, oraux, analyse vignettes patients, analyse de vidéos, mémoire, etc.).



Enfin, certaines sont du domaine de **l'auto-évaluation**, afin que chaque étudiant entre dans un processus de **régulation** de sa formation, et qu'elle ou il puisse construire progressivement son projet professionnel. (ARPP<sup>10</sup>, projets avec partenariats, conférences, promotion de la profession, etc.).

Les évaluations sont en continu sur l'année scolaire ou sous forme de partiels en fin de semestre ; les dates sont fixées par l'équipe pédagogique et concertées avec les délégués de promotion.

**Les modalités d'évaluation** sont communiquées aux étudiants au début de chaque semestre :

- Pour chaque UE, l'étudiant connaît la compétence validée, le nombre d'ECTS correspondant, les coefficients par épreuve, la forme d'évaluation et le temps imparti, et une estimation de dates.
- Une fiche récapitulative est déposée par semestre sur la plate-forme numérique de l'IFPEK, qu'elle ou il peut consulter.

#### 4.4.2 Evaluation de la qualité de la formation

L'IFPEK est engagé dans une démarche qualité d'amélioration continue depuis de nombreuses années ce qui a permis notamment l'obtention de la certification QUALIOPI.

Dans le cadre de ce travail, des enquêtes sont menées auprès des étudiants tout le long de leur parcours de formation. Elles sont établies en collaboration avec le service qualité et les représentants des étudiants.

Leurs analyses permettent d'évaluer la qualité de la formation et d'identifier plusieurs axes de progrès concernant aussi bien l'organisation de l'institut que la qualité des enseignements ; ces actions étant mises en œuvre et évaluées lors des enquêtes suivantes.

Sont également pris en compte les retours des intervenants extérieurs, les tuteurs de stage ou bien encore ceux de l'équipe pédagogique.

---

<sup>10</sup> Analyse Réflexive de la Pratique Professionnelle

## 4.5 Le mémoire d'initiation à la recherche

Le Mémoire d'Initiation à la Recherche en Ergothérapie (MIRE) témoigne d'une évolution des compétences de l'étudiant, d'une aptitude à la rédaction, d'une intégration progressive des acquis et d'une consolidation des savoirs. Il permet à l'étudiant d'argumenter son positionnement professionnel.

Le cadre règlementaire du MIRE est précisé dans :

- L'arrêté du 5 juillet 2010 (réforme des études ergothérapeute),
- Le décret du 23 juillet 2012 (attribution du grade de Licence).

Le mémoire d'initiation à la recherche en ergothérapie peut être :

1. Un travail de recherche fondamentale relatif à la pratique de l'ergothérapie,
2. Un travail de recherche appliquée à partir de l'observation d'un ou plusieurs cas cliniques.

**Le travail d'initiation à la recherche** demandé permet d'évaluer les UE 6.5.S6, 5.4.S6, 5.6.S6.

**Le mémoire** est un travail **écrit personnel** de l'étudiant, sur la pratique professionnelle de l'ergothérapeute. Il valide les compétences 7 (*Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle*) et 8 (*Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques*).

Il s'agit de réaliser un **travail réflexif**, méthodique et rigoureux à partir d'une situation en lien avec la profession d'ergothérapeute. C'est un travail **d'initiation à la recherche** de 40 à 50 pages maximum (hors bibliographie et annexes).

La convention de partenariat entre l'IFE, les Universités et la Région, précise que dans le cadre des enseignements placés sous sa responsabilité, l'IFE sollicite les universités pour assurer certaines interventions prévues dans l'**initiation à la recherche** (domaine 5 : méthodes de travail et domaine 6 : intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute).

### **Accompagnement du mémoire et modalités pédagogiques à l'IFE**

En sus des enseignements universitaires sur la démarche et la méthodologie de recherche, les formateurs de l'IFE encadrent les étudiants sur le plan **méthodologique**.

Un livret d'explication sur le mémoire d'initiation à la recherche (MIRE) est remis à l'étudiant.

Chaque étudiant est intégré à un **groupe** (3 ou 4 étudiants), encadré par un directeur de mémoire (**DDM**) (22 DDM pour l'année 2018-2019). Cinq **ateliers** sont encadrés par le DDM sur la 3<sup>ème</sup> année de formation. Des rendez-vous individuels sont également possibles. Les échanges se font par courriels en dehors des ateliers.

L'étudiant est aidé dans sa **recherche** et dans son travail d'**écriture** par un DDM qui est garant de l'application des textes réglementaires et du respect des règles éthiques et déontologiques dans la conduite d'une démarche de recherche.

### **Modalités d'évaluation** du Mémoire d'Initiation à la Recherche en Ergothérapie :

Le jury est composé du DDM, d'un universitaire et d'un ergothérapeute.

Le travail écrit et la soutenance font l'objet de deux notes distinctes.

## 4.6 La formation clinique

### 4.6.1 Le stage professionnel

Les stages participent à la professionnalisation du futur ergothérapeute (36 semaines).

- Ils instituent les engagements qui lient l'étudiant, l'institut de formation en ergothérapie et les terrains de stage. Ils doivent permettre à l'étudiant d'être acteur de sa formation ;
- Ils déterminent les résultats attendus et l'acquisition des compétences en situation professionnelle.

**Le stage doit permettre à l'étudiant de :**

- Acquérir des connaissances,
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- Exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- Centrer son écoute sur la personne soignée et de proposer des interventions de qualité,
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- Reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire,
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels.

L'IFE se positionne sur l'alternance articulée ou associative qui intègre et tient compte des logiques et enjeux de tous les acteurs impliqués dans la formation. Cela nécessite des échanges et un **partenariat continu**, selon les missions du tutorat<sup>11</sup> :

- Des missions de socialisation professionnelle, de transmission des pratiques professionnelles,
- Des missions d'accueil, d'organisation, de transmission, d'accompagnement, d'évaluation.

**Les besoins de l'étudiant et les objectifs de stage sont formalisés :**

- De manière générale, dans le **référentiel de compétences** et le **référentiel de formation**,
- De manière personnalisée, dans le **portfolio** que l'étudiant présente dès le 1<sup>er</sup> jour de stage.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur ou la tutrice de stage à partir des ressources du lieu de stage. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio.

### **Durée et répartition des stages**

Les stages ont une durée totale de 36 semaines soit 1260 heures réparties sur les trois années de formation.

- Première année :   Semestre 2 : 4 semaines
- Deuxième année :   Semestre 3 : 8 semaines  
  Semestre 4 : 8 semaines
- Troisième année :   Semestre 5 : 8 semaines  
  Semestre 6 : 8 semaines

Parmi ces cinq périodes de stage, 2 au maximum peuvent être fractionnées en fonction du projet de formation de l'étudiant.

<sup>11</sup> André GEAY, <https://www.cairn.info/tutorat-et-formations-paramedicales--9782804181673-page-53.htm?contenu=resume#>

## Parcours de l'étudiant en stage

Le parcours de stage des étudiants comporte un stage minimum dans chacun des **trois domaines** suivants :

1. Soins de suite et de réadaptation (SSR), de courte ou longue durée ;
2. Soins en santé mentale : psychiatrie, pédopsychiatrie, gérontopsychiatrie, psycho-gériatrie ;
3. Intervention sur des lieux de vie : domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs, etc. L'étudiant s'adresse ici à des personnes qui se trouvent dans leur lieu habituel de vie ou qui font appel à des structures peu ou pas médicalisées. Entrent dans cette catégorie les stages en secteur libéral, en SSIAD<sup>12</sup>, en entreprise, en école, en établissement pénitentiaire, etc.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine, soit **1 crédit de formation par semaine de stage**.

## Agrément des stages :

Chaque terrain de stage est **agréé** par la Responsable pédagogique de l'IFE, quand l'ensemble des éléments suivants lui sont communiqués :

- **Qualification** : Les lieux de stage sont choisis parmi ceux qui sont reconnus qualifiant en fonction de ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants ;
- Une **charte d'encadrement** est établie entre l'établissement d'accueil et l'institut de formation partenaire. Elle est portée à la connaissance des étudiants et formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.
- Un **Livret d'accueil** spécifique à chaque lieu de stage est mis à disposition de l'étudiant. Il comporte notamment les :
  - Éléments d'information nécessaires au fonctionnement du lieu de stage,
  - Situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver,
  - Actes et activités qui lui seront proposés,
  - Éléments de compétences plus spécifiques qu'elle ou il pourra acquérir,
  - Liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage,
  - Modalités d'encadrement,
  - Règles d'organisation en stage.
- Une **convention de stage** tripartite est établie et signée par l'institut de formation, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Elle précise les conditions d'accueil dans un stage précis et les engagements de chaque partie. Elle garantit les assurances contractées par l'institut de formation et par les étudiants.

Pour l'année universitaire 2020-2021, l'IFE a recensé 866 stages agréés par lui en France et à l'étranger, dont 255 en région Bretagne.

Les terrains de stage régionaux ou limitrophes sont préférentiellement proposés aux étudiants.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant ou de la représentante de **l'établissement d'accueil**. Celle-ci ou celui-ci a pour rôle d'assurer la gestion administrative du stage : calendrier, lieu d'affectation, convention de stage, conditions d'accueil, etc.

La direction de **l'Institut de formation** demeure responsable de l'encadrement des étudiants en stage ; elle est garante de la charte d'encadrement.

---

<sup>12</sup> Service de soins infirmiers à domicile

## 4.6.2 L'encadrement de l'étudiant en stage

### ➤ Sur le lieu de stage :

Le tuteur ou la tutrice de stage est un ergothérapeute. Par dérogation, un autre professionnel peut être désigné. Dans cette éventualité, un formateur ou une formatrice peut assister le tuteur ou la tutrice pour la réalisation des évaluations.

Le tuteur ou la tutrice de stage est responsable de l'encadrement et du suivi de l'étudiant. Ses missions spécifiques sont décrites dans le portfolio.

### Rôle du tuteur ou de la tutrice de stage :

- Accueille et intègre l'étudiant,
- Assure le suivi et la formation de l'étudiant,
- Guide l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques par des entretiens réguliers,
- Réalise l'évaluation des compétences acquises,
- Communique avec le formateur référent afin de suivre le parcours de l'étudiant,
- Régule les difficultés éventuelles,
- Assure la coordination avec l'administration de l'établissement d'accueil.

### Formation des tuteurs et tutrices

L'IFE propose tous les ans une journée pédagogique pour les tuteurs et tutrices de stage, professionnels des établissements d'accueil des stagiaires.

### 4.6.3 Le portfolio de l'étudiant

Le portfolio est un outil destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétences au cours des stages. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des interventions en ergothérapie. Pour le tuteur ou la tutrice et les formateurs ou formatrices, il est un outil de lisibilité et un guide.

Le **portfolio** comporte deux types de documents :

1. Des fiches à remplir avant, pendant et après chaque période de stage ; elles permettent d'apprécier les acquis et la progression de l'étudiant et de fixer des objectifs d'amélioration ou d'apprentissage. Elles comportent :
2. Des grilles d'évaluation des compétences à remplir pour chaque stage conjointement par l'étudiant et le tuteur ou la tutrice en fonction des acquisitions.

Les éléments contenus dans le portfolio contribuent à l'établissement du bilan de fin de formation avant le passage devant le jury final.

Chaque semestre, le formateur référent fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il le **conseille** l'étudiant et le **guide** pour la suite de son parcours.

Le système d'**évaluation** simplifié comprend 3 niveaux d'évaluation en fonction des années de formation et un renforcement des ARPP (Analyse Réflexive des Pratiques Professionnelles).

### 4.6.4 L'international

La **stratégie internationale** est inscrite dans le projet de l'IFPEK et précisée dans les projets pédagogiques des formations. Elle manifeste une volonté de modernisation et d'intégration au processus d'harmonisation des professions paramédicales de rééducation sur les plans européen et mondial, d'enrichissement des compétences et des contenus de formation, tant pour les apprenants que pour les formateurs.

Cette stratégie favorise l'expérience des jeunes afin de participer au développement de leurs compétences et à leur intégration professionnelle tant en France qu'à l'étranger.

#### **Mobilité internationale**

L'IFE a signé la première chartre **ERASMUS** en 2008, ce qui a permis des échanges d'étudiant et de formateurs et formatrices en Europe (Belgique, Allemagne, Espagne), avec des conventionnements avec des instituts de référence.

A l'international, nous avons des conventionnements dans de nombreux pays (Université de Québec, Suisse, Togo, Maroc, Sénégal, Australie, Portugal, Italie, Espagne). Une aide financière de la **région Bretagne** favorise ce développement ainsi qu'un service des **relations internationales à l'IFPEK**.

Les étudiants de l'IFE peuvent effectuer des stages de 8 ou 9 semaines à l'étranger, ou encore un semestre en mobilité internationale en 3<sup>ème</sup> année (Québec, USA). L'accueil d'étudiants québécois se fait en réciprocité.